

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis d'introduire ici le premier Echo-Champagnard de la nouvelle municipalité élue en mars dernier et seulement installée à la fin du mois de mai 2020 du fait de la crise sanitaire.

Nous regrettons évidemment de ne pas avoir pu publier notre bulletin municipal lors des derniers mois, signe malheureusement que la gestion de crise, additionnée aux nécessaires acculturations et réorganisations d'une nouvelle équipe, a bien largement mobilisé notre attention.

La bataille contre la COVID-19 sera encore longue, elle mobilisera la vigilance, la solidarité et la responsabilité de chacun. Nous vous l'assurons, elle aura, comme depuis des mois, toutes notre attention pour assurer la sécurité de toutes et tous dans le cadre de l'action municipale.

Si le format de ce numéro vous est familier c'est qu'il s'appuie évidemment sur la structure existante. Petite nouveauté cependant, celle de la présence de tribunes politiques qui doivent ici permettre l'expression équitable des conseillers municipaux issus de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier* comme ceux issus de la liste *Champagnier en Commun*.

Notre bulletin municipal est cependant amené à évoluer courant 2021 notamment en lien avec la commande d'un nouveau site internet pour la commune qui va permettre de répondre à nos ambitions de communication, de participation et de transparence, grâce au travail de la commission extra-municipale *communication* qui s'est mobilisée ces dernières semaines pour rédiger de manière ouverte et collective, les spécifications nécessaires à la consultation des entreprises.

L'ambition, vous l'aurez bien compris, est bien de « *faire ensemble* » pour ce sujet comme pour d'autres. Nous ne pouvons que déplorer d'être tenu à distance par un virus, en revanche cela ne nous empêche pas d'avancer ensemble en étant inventif sur les modalités de nos échanges. En espérant vous retrouver très prochainement en chair et en os, je vous invite à prendre soin de vous et de vos proches dans cette période troublée.

Chaleureusement,

Florent CHOLAT

Maire de CHAMPAGNIER

Conseiller métropolitain délégué Grenoble Alpes Métropole

CONSEIL MUNICIPAL - BUREAU -



Florent CHOLAT

Maire



Pascale BERENDES

1ère adjointe
Environnement
Fleurissement
Restauration municipale
Affaires intercommunales



Pascal SOUCHE

2ème adjoint
Travaux
Economie locale
Patrimoine



Elise BRALET

3ème adjointe
Vie associative
Sports
Culture



Hervé ALOTTO

4ème adjoint
Affaires scolaires
Petite enfance
Participation citoyenne



Jean-Paul JULIEN

Conseiller
délégué
Affaires sociales

CONSEIL MUNICIPAL - CONSEILLERS MUNICIPAUX -



**Gilles
IMBERT**



**Carole
ANDRIES**



**Pierre-Alain
MANNERON**



**Sarah
AFENDIKOW**



**Christine
CAVARRETTA**



**Chloé
DELMAS**



**Brigitte
ORGANDE**



**Hubert
COLLAVET**



**Nathalie
BARON**

| VIE MUNICIPALE |

Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune et affichés sur les panneaux du parking de la Mairie.

SERVICES MUNICIPAUX

Les services mobilisés pour les Champagnards

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Les agents de la restauration scolaire et du périscolaire sont à pied d'œuvre pour garantir le protocole sanitaire qui s'applique à l'organisation de la restauration scolaire. Hygiène des mains fréquente, groupe classe respecté dès la sortie de l'école et pendant le temps de restauration, aération des espaces de restauration dès que possible, sens de circulation, distanciation respectée, entrées et sorties dissociées, place attribuée à chaque élève dans la cantine, tables du réfectoire nettoyées et désinfectées après chaque service, port du masque pour le personnel...

Depuis la rentrée scolaire de septembre, la municipalité remplit les conditions sanitaires du protocole instauré le 2 novembre. Les agents s'assurent que le masque est également porté par les élèves de plus de 6 ans pendant leur déplacement dans la cantine et lorsque le repas est terminé.

La commune lance également une réflexion pour anticiper l'augmentation des effectifs de la restauration scolaire. Nous en profitons pour remercier les parents qui pendant cette période très particulière parviennent à récupérer leurs enfants de temps en temps à l'heure du repas. Cela permet de faciliter le respect des règles sanitaires.

Toujours dans le domaine de la vie scolaire, suite à une demande de certains parents, un chemin a été créé par nos agents dans l'enceinte de l'école pour faciliter les déplacements et éviter de se salir les pieds !

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

s'organise pour que vous puissiez continuer à lire !

bibliotheque@champagnier.fr / ☎ 04.76.99.83.72

=> Réservez vos livres (dans la limite des 8 documents habituels) par mail ou par téléphone. Si vous n'avez pas l'auteur/titre du livre, vous pouvez indiquer le style / thème des livres que vous aimez.

=> Prenez rendez-vous par mail ou par téléphone.

=> Venez chercher et retourner vos livres lors du rendez-vous fixé ensemble (1 personne à la fois) le mercredi entre 15h00 et 19h00.

Les permanences téléphoniques pour la réservation et la prise de rendez-vous => Mardi et vendredi de 10h à 12h

Les permanences pour le retrait et le retour des livres => Mercredi de 15h - 19h

LE SERVICE URBANISME

urbanisme@champagnier.fr / ☎ 04.76.98.08.83

Cyril CHAPUIS, instructeur, vous recevra sur rendez-vous sollicité par mail le lundi de 13h30 à 17h30

Le service urbanisme est joignable les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Les demandes de renseignements d'urbanisme doivent être faites par écrit en adressant un courrier en mairie ou par voie électronique

Les dossiers de demandes d'urbanisme ou les pièces complémentaires sont à déposer à l'accueil de la mairie.

Un récépissé de dépôt sera remis.

Pour tout projet, veuillez au préalable, consulter le PLUi à l'adresse suivante :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/644-le-plui.htm>

Qui sont nos agents municipaux ?

LE SERVICE TECHNIQUE

Pascal CHAIX, Thierry MOIROUX et Christophe REVOL

LE SERVICE D'ENTRETIEN

Catherine TRIONFINI et Corinne TROUILLOUD

LES ATSEM

Josée DURIF et Marie-Laure SIMIAND

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Guillaume BREDAS (responsable du service), Mathilde FOURCAULT, Thomas GLASSON, Coralie MARTIN, Cindy ROSTAING, Nathalie VIETTI

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Thérèse ANGIARI et son équipe de bénévoles

LE SERVICE URBANISME ET TRAVAUX

Cyril CHAPUIS et Natacha COYRET

LE CCAS

Evelyne PISSARD

LA POLICE PLURICOMMUNALE

Christophe CHOTARD, Patrick DEVAINE, Christine REY, Réginald SOBCZAK

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Marie-Lise ALLEMAN (directrice générale des services), Laetitia BAYOL (responsable comptable et ressources humaines), Véronique REVOL (responsable de l'accueil)



Restaurant scolaire



Mise en place des guirlandes de Noël



Chemin piéton



| VIE MUNICIPALE |

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est une structure de proximité qui s'adresse à tous les Champagnards ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle.

Il est également un relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public ayant une existence administrative et financière distincte de la Commune. Il est géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire et constitué, paritairement, d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire.

Les membres sont élus ou nommés pour la durée du mandat municipal. À noter que chaque membre du CCAS a une obligation de réserve et traitera les sujets qui lui sont soumis en toute discrétion.

Ensemble, ils déterminent les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

Le Conseil d'Administration est composé de Florent CHOLAT (maire), président, des élu(e)s Jean-Paul JULIEN, vice-président, Hervé ALOTTO, Carole ANDRIES, Chloé DELMAS, et des personnes désignées Chantal BRUN, Gérard DOUGNON, Céline GELAS et Danièle MOUREN.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux ménages en difficulté, lutte contre les exclusions... Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision (Préfecture, Sécurité Sociale, CAF...). Il est un relais pour toutes les problématiques de logement (situation d'urgence, logements conventionnés) en lien avec les communes voisines, la métropole et les bailleurs sociaux.

Pour vous mettre en rapport avec le CCAS, il suffit de contacter la mairie qui fera le nécessaire.

GOUTER DES ANCIENS

En raison de la crise sanitaire la réception des aînés pour le traditionnel « goûter des Anciens » ne pourra pas avoir lieu.

Pour ne pas couper le lien avec eux, un coffret cadeau sera offert et distribué.



PRESENTATION DE L'ECOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON

L'école primaire publique de CHAMPAGNIER est composée de 5 classes.

L'équipe pédagogique se compose de 5 enseignants et 2 ATSEM.

Une convention a été signée et l'école est heureuse d'accueillir depuis septembre, une nouvelle intervenante en sport.

L'école comptera début décembre 129 élèves.



Les élèves sont répartis en 5 classes comme suit :

PS-MS Mme BOUZAT aidée de Josée DURIF (ATSEM) => 33 élèves

GS-CP Mme DE PASSOS aidée de Marie-Laure SIMIAND (ATSEM) => 23 élèves

CP-CE1 Mme PICCOLOMO => 24 élèves

CE2-CM1 Mme JANKOVIC et Mme BAERT (décharge direction le mardi) => 23 élèves

CM1-CM2 Mme LICINIO => 26 élèves

LE SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles de CHAMPAGNIER vous propose dans son catalogue de Noël de quoi faire plaisir ou vous faire plaisir pour les fêtes de fin d'année. Vous trouverez de magnifiques gourmandises des « Chocolats d'Isa » à SAINT GEORGES DE COMMERS et un coffret découverte de

6 bières de la Brasserie du Mont-Aiguille.

Le catalogue et le bon de commande sont téléchargeables via ce lien : <https://bit.ly/catalogue-noel-sou-ecoles>

Date limite de réception des commandes

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



Photo : Jeff PLASSART

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée sans public.

Etaient présents le Maire, la 1ère adjointe, un ancien combattant, la gendarmerie, la police municipale et le correspondant du Dauphiné Libéré.

Le message de la ministre déléguée des Armées a été lu. S'en est suivi l'appel aux morts, le dépôt de gerbe et le chant de "La Marseillaise".



CRISE SANITAIRE COVID-19

Suite aux déclarations du Président de la République le 28 octobre face à l'épidémie de coronavirus, une nouvelle phase de confinement a été actée. Nous vous rappelons les mesures générales pour cette nouvelle phase :

- ◆ Limitation des déplacements.
Pour sortir de chez soi, une attestation de déplacement devient obligatoire. Les sorties sont autorisées pour aller travailler, se rendre à un rendez-vous médical, porter assistance à un proche, faire ses courses, accompagner son enfant à l'école, se promener à proximité de son domicile pendant une heure (pour promener son animal domestique par exemple), se rendre à une convocation judiciaire ou administrative, se rendre à un service public, se rendre à un lieu d'examen ou de concours. Les déplacements entre régions sont interdits
- ◆ Fermeture des commerces non essentiels et des établissements recevant du public comme les bars et les restaurants ou les établissements sportifs ;
- ◆ Interdiction des réunions privées, en dehors du noyau familial, et des rassemblements publics ;
- ◆ Généralisation du télétravail quand il est possible ;
- ◆ Cours à distance pour les universités et les établissements de l'enseignement supérieur ;
- ◆ Fermeture des frontières extérieures à l'Union Européenne ;
- ◆ Les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts mais les réunions ou les rassemblements y sont interdits. Les cérémonies funéraires peuvent y être organisées mais elles ne peuvent rassembler qu'un maximum de 30 personnes.
- ◆ Les crèches, les écoles, les collèges et les lycées restent ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés (port du masque obligatoire à partir de 6 ans, notamment) ;
- ◆ Dans les établissements d'enseignement supérieurs, les laboratoires de recherche restent ouverts aux doctorants, les bibliothèques universitaires, les services administratifs et de médecine préventive peuvent accueillir les étudiants sur rendez-vous, l'accueil des étudiants peut également être possible pour les travaux dirigés ;
- ◆ Le travail en usine, dans les exploitations agricoles, dans le bâtiment et les travaux publics peut continuer ;
- ◆ Les guichets des services publics restent ouverts ;
- ◆ Les visites en maisons de retraite et en EHPAD restent autorisées dans le strict respect des règles sanitaires ;
- ◆ Les espaces verts (parcs, jardins...), les plages, les plans d'eau et les lacs restent ouverts (les activités nautiques et de plaisance sont cependant interdites) ;
- ◆ Les cimetières restent ouverts.

CONCRETEMENT POUR CHAMPAGNIER

- La mairie reste ouverte au public aux heures actuelles ;
- L'école, le service périscolaire ainsi que le centre de loisir fonctionnent normalement avec un protocole sanitaire renforcé ;
- La bibliothèque est fermée au public ;
- Les équipements sportifs sont fermés au public excepté dans le cadre du temps scolaire et périscolaire ;
- Les services techniques fonctionnent normalement ;
- Les services d'entretien fonctionnent avec une vigilance particulière vis-à-vis du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;



METTRE UN MASQUE, C'EST BIEN ! LES JETER COMME IL FAUT, C'EST ENCORE MIEUX !

Les masques usagés sont des déchets et un problème pour l'environnement, jetés n'importe où dans la nature et par terre dans la rue, sur les trottoirs, dans les espaces verts, ils polluent. On compte sur le civisme de chacun pour les jeter dans les poubelles.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le cadre du recensement de la population 2021 (INSEE), la mairie de CHAMPAGNIER recrute pour la période du 21 janvier au 24 février 2021 **des agents recenseurs** qui auront pour mission de déposer et de retirer les imprimés à compléter, sauf si les personnes recensées décident de répondre au questionnaire via internet. Prévoir une disponibilité à partir du 6 janvier pour 3 journées de préparation.

Profil de l'agent recenseur

- ◆ Aptitudes relationnelles,
- ◆ Bonne présentation,
- ◆ Discrétion, confidentialité,
- ◆ Ordonné, méthodique,
- ◆ Grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi.

Une bonne connaissance de la commune serait un plus.

Le travail sera strictement encadré par les consignes sanitaires en vigueur au moment de la collecte des informations.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation), avant le **15 décembre 2020**, à :
Mairie de CHAMPAGNIER Place l'Eglise 38800 CHAMPAGNIER
ou par courriel : recensement2021@champagnier.fr



| PARTICIPATION CITOYENNE |



Les élections municipales de mars 2020 nous ont offert une opportunité sans précédent pour refonder la démocratie locale en rendant le conseil municipal plus transparent et plus participatif.

Installées entre le 28 août et le 6 octobre, les 13 commissions extra-municipales sont déjà au travail et ont permis d'aboutir à des actions concrètes :

- ◆ Échanges multiples avec les associations en ces temps de pandémie pour réfléchir ensemble sur les options possibles et ne pas bloquer la vie associative.

- ◆ Approbation du projet de la mise en réserve de tout ou partie de la forêt communale.
- ◆ Proposition pour que l'accueil de loisirs du mercredi et l'accueil de loisirs des vacances scolaires (sauf août et Noël) soient ouverts de 8h à 18h30 (votée au Conseil Municipal du 12/10/2020)
- ◆ Proposition pour que le tarif de l'accueil de loisirs pour les enfants habitant à CHAMPAGNIER ou scolarisés à CHAMPAGNIER soit également appliqué aux enfants des agents municipaux. (votée au Conseil Municipal du 12/10/2020)
- ◆ Proposition d'une charte pour les commissions extra-municipales. (votée au Conseil Municipal du 9/11/2020)

BUDGET PARTICIPATIF

Vous le savez, notre équipe municipale est très attachée à faire notre village ensemble, pour vous et avec vous. Chaque fois que cela est possible, vous serez concertés. Cette mobilisation citoyenne va franchir un pas de plus en 2021 avec le lancement de notre premier budget participatif. Il permettra à chaque habitant de décider de l'utilisation d'une partie du budget de la commune et de réaliser des projets d'investissement d'intérêt général et à visée collective proposés par les habitants et/ou les associations.

Nous comptons sur vous pour proposer vos idées et vos projets afin de faire de CHAMPAGNIER un village toujours plus agréable, innovant et solidaire.

Nous souhaitons aussi vous compter nombreux pour choisir les projets qui seront réalisés et qui viendront contribuer à votre quotidien.

Un budget participatif, pourquoi ?

- Développer une culture de participation citoyenne des élu(e)s, des habitant(e)s et des agents.
- Permettre une plus grande participation des habitant(e)s au processus de décision.
- Encourager et donner de la visibilité aux initiatives citoyennes.
- Mobiliser plus largement pour diversifier les publics, notamment en développant des formats de rencontre mieux adaptés aux contraintes de la vie quotidienne.
- Favoriser un dialogue plus transparent avec la commune (élu(e)s et services) dans un climat de confiance et de respect.

Un budget participatif, comment ?

- Des règles du jeu claires et un calendrier de mise en œuvre communiqué au lancement de la démarche.
- Une évolution et une amélioration continues du dispositif.
- Une accessibilité et une information transparentes via la plateforme de participation citoyenne de notre prochain site web.

Retro planning

- Fin Janvier 2021 : date limite pour soumettre des idées
- Mars 2021 : étude et chiffrage des projets
- Avril 2021 : Présentation des projets et sélection grâce à l'expression des préférences par les habitants.

N'hésitez pas à rejoindre la commission 'budget participatif' ouverte à tous les Champagnards.



LES ENFANTS DE LA TERRE

Un groupe de jeunes se mobilise pour la terre.

« Cette démarche fait suite à des cours sur les terres polluées. Que pouvons-nous faire à notre niveau ? Comment faire prendre conscience aux gens que la Terre est polluée ? » nous expliquent Zoé, Lila et Margaux, en l'absence de Leïa, Chloé, Malou et Maël.

Et de rajouter : « Nous avons eu l'idée de former un groupe afin de ramasser les déchets sur CHAMPAGNIER où certains d'entre-nous habitent. Munis de nos badges (confectionnés par nos soins) et nos pancartes (pour expliquer notre action), nous voulons provoquer des échanges avec les passants rencontrés, pour qu'ils viennent nous aider, chaque petit geste compte et si tout le monde s'y met, la terre sera sauvée !!! »



Bravo à ces jeunes motivés, pleins d'engagement et d'espoir en l'avenir. La commune souhaite relayer cette initiative et se porte comme référent entre ces jeunes et leur famille, et toute personne et association qui voudraient les soutenir. Aidons-les à trouver une nouvelle dynamique !



RECENSEMENT JOURNEE DU CITOYEN

Le recensement est obligatoire

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop

tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport), du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.



DECLARATION DE RUCHES



JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Pensez également à vous assurer.



ENTRETIEN DES HAIES

PENSEZ A L'ÉLAGAGE LE LONG DES VOIRIES

Le printemps est passé par là, les haies ont bien poussé...

Sur la commune, plusieurs haies ou arbres empiètent sur la voie publique, obligeant ainsi les automobilistes, les camions et les camions-poubelles à se déporter sur la voie d'à côté.

Ceci est très dangereux.



Il convient aux propriétaires de ces haies et arbres de prendre leurs dispositions pour procéder à l'entretien.

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30 kms/h et à 20 kms dans la zone de rencontre située rue du Bourg.

Une zone de rencontre est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents.

La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Leur objectif est de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale.



BRUITS DE VOISINAGE ...

ATTENTION ... LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

On ne fait pas du bruit comme on veut et quand on veut.

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.



L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haies, perceuses, etc....) est autorisé :

les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdit après 12h



| INFORMATIONS PREFERATORIALES |

TRAVAUX AU CROISEMENT DE LA RD 64 ET DE LA RN 85

Les travaux ont commencé le 12 novembre dernier pour une durée de 7 mois. Ils consistent à sécuriser le carrefour, à installer des feux tricolores et à aménager une piste cyclable ainsi qu'un passage piéton et un abribus.

GRIPPE AVIAIRE

Le département de l'Isère est passé en niveau de risque « élevé » : le nombre de cas de H5N8 dans la faune sauvage ne cessant de croître en Europe, notamment aux Pays Bas, en Allemagne et au Royaume Uni, le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration est accentué.

Retrouvez toutes les mesures de prévention à mettre en place pour les détenteurs d'élevage d'oiseaux sur le site internet de la commune de CHAMPAGNIER : www.champagnier.fr

AUTORISATION DE PÉNÉTRER DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

la préfecture de l'Isère a établi un arrêté permettant aux agents de Grenoble Alpes Métropole ou mandatés par cette dernière de pénétrer dans les propriétés afin de recueillir les données pour élaborer un plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant du Drac aval et de la Romanche aval.

Retrouvez l'arrêté et la cartographie des zones concernées sur le site internet de la commune de CHAMPAGNIER : www.champagnier.fr



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE

ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

La liste Ensemble pour l'avenir de Champagnier remercie les Champagnard(e)s pour leur soutien lors de la campagne municipale.

Forts de la confiance témoignée nous aurons à cœur de vous représenter, défendre les intérêts du village.

Nos conseils, interventions régulières, ont pour objectif de préserver les intérêts de nos concitoyens, de faire vivre le débat démocratique.

Nous sommes intervenus sur plusieurs dossiers pour :

- Alerter sur le recrutement des agents de la commune, quand le besoin est permanent il doit se faire avec des agents titulaires d'un concours, ou en recrutement direct, NON en tant que contractuels ; cela permet de sécuriser le personnel sur des emplois non précaires, indépendants du pouvoir politique car non soumis au renouvellement ou non du contrat

- Que soit revue l'organisation de la cantine. En pleine crise sanitaire, il faut alléger les effectifs : utiliser le gymnase, déjeuner à l'extérieur, mettre en place un 2^{ème} service, ne pas laisser déjeuner le personnel (sans masque) en même temps que les enfants

Pas de participation à la cérémonie du 11 novembre, faute d'invitation! même si le public n'était pas autorisé, les participants limités, un élu de notre liste aurait pu y être convié.

C'est dans un esprit collaboratif que nous apportons notre soutien à cette équipe ; en ces temps difficiles il est important d'être tous solidaires.

Toutes nos excuses pour le ton express de l'article mais le maire n'autorise que 1500 caractères.

Prenez tous soin de vous.

Nathalie BARON, Hubert COLLAVET et Brigitte ORGANDE,
élus du groupe Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER

LISTE

CHAMPAGNIER EN COMMUN

Lors de la campagne municipale, l'équipe CHAMPAGNIER En Commun s'est engagée, en dehors de tout clivage politique, pour une gouvernance partagée et pour permettre à toutes et tous de participer activement à la vie communale.

La constitution de treize commissions extra-municipales est pour nous l'une des formalisations du 'faire ensemble' à l'échelle locale.

Nul besoin d'être un spécialiste pour prendre part à la vie politique de la commune, chacun apporte son avis et son expertise pour accompagner l'action publique. Il s'agit de passer d'un « pouvoir sur » à un « pouvoir avec » dans un climat de bienveillance et d'écoute réciproque.

Nous sommes aujourd'hui fiers de la participation au sein de ces commissions d'une quarantaine de femmes et d'hommes de tous âges et de toutes sensibilités pour travailler ensemble pour notre village d'aujourd'hui et de demain.

Nous souhaitons que ces dispositifs de participations reste au cœur de l'action municipale. Ils ont vocation demain à se développer et à évoluer sous différentes formes pour être toujours au plus prêt de vos préoccupations.

D'ici là, nous vous rappelons que les treize commissions extra-municipales sont ouvertes à toutes les Champagnardes et à tous les Champagnards qui le souhaitent après une simple inscription en mairie.

Hervé ALOTTO
pour la liste CHAMPAGNIER en Commun



| INFOS PRATIQUES |

MAIRIE

Ouverture au public

Lundi

Mercredi

Vendredi

13h30 17h30

Mardi et jeudi

pas d'accueil

Urbanisme

Sur rendez-vous

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Messagerie

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
les agents de police municipaux

☎ 06.01.81.03.13

📧 policepluricommunale.jccb@gmail.com

Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHEQUE ... DERNIERES ACQUISITIONS

Ken FOLLETT *Le crépuscule et l'aube*
Amélie NOTHOMB *Aérostats*
David FOENKINOS *La famille Martin*
Yasmina KHADRA *Le sel de tous les oublis*
Emmanuel CARRÈRE *Yoga*
Franck BOUYSSÉ *Buveurs de vent*
Jean TEULÉ *Crénom Baudelaire*
Lola LAFON *Chavirer*
Tiffany MCDANIEL *Betty*
Jacques EXPERT *Plus fort qu'elle*
Donna LEON *Quand un fils nous est donné*
J.P DELANEY *La femme parfaite*

Bibliothèque Espace 4 Vents
Chemin du Gal 38800 CHAMPAGNIER
04.76.99.83.72



Journal
d'information
Echo Champagnard
NOVEMBRE 2020

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER
Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
Crédit photos Commune, Mairie
Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Marie-Lise ALLEMAN, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
Tirage - 550 exemplaires - Dépôt légal à la parution